

Au sein de la Région Grand Est, dans un environnement privilégié tant par la qualité du cadre de vie que par la richesse et la variété de son patrimoine, l'Agglomération de Chaumont (45 000 habitants – 63 communes) s'illustre par une politique volontariste soucieuse d'apporter à sa population un cadre de vie répondant aux besoins de chacun.

Dans un écrin de nature, **Chaumont bénéficie d'un cadre privilégié**, loin du stress des grandes métropoles. **La qualité de vie** est un concept qui a du sens ici. Sa ceinture forestière, ses parcs, dont le jardin Agathe Roullot et ses promenades en Font une véritable ville à la campagne, **ville où il fait bon vivre**. Ville de l'affiche, Chaumont accueille la biennale internationale de design graphique. Le Signe, Centre national du graphisme, accueille professionnels, étudiants, expositions permanentes... Un équipement qui complète l'offre culturelle déjà fournie avec le cinéma multiplexe « A l'affiche », la médiathèque des Silos « Maison du livre et de l'affiche », le théâtre « Le Nouveau Relax » – scène conventionnée, le conservatoire, Les musées, la MJC « Maison des jeunes et de la culture », Les Rendez-vous du cinéma européen, les Journées du patrimoine, le Salon du livre, Les concerts... **La vie culturelle, rythmée par des saisons culturelles, couvre tous les domaines du spectacle et des arts plastiques**. L'été, Chaumont Plage et Les Estivales font le bonheur des plus jeunes avec un ensemble d'animations le plus souvent gratuites, en complément d'actions organisées par un tissu associatif dense.

L'Agglomération recrute pour les services mutualisés de l'Agglomération et de la Ville de Chaumont en contrat saisonnier.

Agent d'entretien de la voirie (F/H) pour le service voirie du Centre Technique de la Ville de Chaumont

Missions:

Au sein du service voirie du Centre Technique de la Ville de Chaumont, et sous la responsabilité du chef d'équipe, vous serez chargé(e) de l'entretien général des sites dépendant du secteur au sein duquel vous serez affecté(e) (petites maçonnerie VRD, travaux de voirie, débroussaillage des accotements, tournée de nids de poules, tâches polyvalentes...).

Profil:

Posséder une expérience dans le domaine des travaux publics ou le même type de poste
Savoir utiliser, en toute sécurité, les outils mis à disposition (débroussailleuse, ...)
Goût du travail en équipe, dynamisme et rigueur
Posséder le permis B, le permis poids lourd serait un plus

Divers:

Poste à temps complet à pourvoir du mercredi 1^{er} mai (contrat saisonnier de 5 mois)
Travail en extérieur par tous types de temps
Horaires de prise de poste : 7h30, ou 6h en période estivale avec travail en journée continue

Rémunération statutaire : 1801.80 € brut + chèques déjeuners.

Candidature (lettre de motivation + CV) à adresser avant le 15 avril 2026 à : Monsieur le Président, C'SAM, 5 Avenue Emile Cassez, B.P 32116, 52904 CHAUMONT Cedex 9 ou par mail à recrutement@agglo-chaumont.fr

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Monsieur Laurent AUVIGNE, Directeur du Centre Technique, au 03.25.30.60.87 ou par mail à lauvigne@agglo-chaumont.fr

L'Agglomération de Chaumont collecte vos données personnelles dans le cadre de votre candidature. Vos données sont traitées à la condition que vous ayez manifesté votre consentement (Article 6.a du RGPD).

Vos données personnelles sont gérées exclusivement par la Direction des Ressources Humaines dans le cadre du processus de recrutement. Vos données ne font pas l'objet de transferts hors du territoire de l'Union Européenne.

Vos données personnelles seront conservées pendant 2 ans ou de votre durée d'activité au sein de la collectivité.

Conformément à la réglementation applicable, vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition, de rectification, d'effacement à la conservation et à la communication sur vos données personnelles. Aussi, vous bénéficiez, en toute hypothèse, du droit de retirer votre consentement à tout moment.

Vous pouvez faire valoir vos droits en contactant : gpo@cdg52.fr

En tout état de cause, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.